

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction Interrégionale des douanes - Grand Est)**

Entre :

La direction interrégionale des douanes - Grand Est, représentée par M. Philippe MARNAT, directeur interrégional, désignée sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorier général des douanes, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

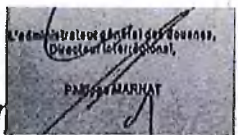

En application de son article 7, la convention de délégation de gestion du 2 avril 2024 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes – Grand Est) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le présent avenant prend effet le 3 novembre 2025 et fera l'objet d'une publication.

Fait à Metz, le 29 octobre 2025

<p>Le délégant, Direction interrégionale des douanes Grand Est</p>  <p>Signature numérique de MARNAT Philippe</p> <p>Le directeur interrégional Philippe MARNAT</p>	<p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p>  <p>Le trésorier général des douanes, Nadine MORELLE</p>
---	--

Visa du Préfet de la région Grand-Est



Jacques WITKOWSKI

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-DI57

0302-DI57-DI57

0348-DP67-DR67

0362-MEFR-CDDI

0723-DR67-DR67

0302-DI44-DI44